

PROCÈS – VERBAL

COMMISSION RÉGIONALE DU STATUT DES ÉDUCATEURS

Réunion du : Jeudi 25 juin 2026

À : 10h (Fin : 11h)

Lieu : Visioconférence

Président : Monsieur P. LE GOFF

Présents : Messieurs B. LEBRETON, M. HAYE, M. BESNARD, J. CLOAREC, H. ILY, Y. HERVIAUX

Assiste : Messieurs C. COUE, Y. LECOCQ, C. PONTRUCHER

Excusés : Madame A. BEAUVILLAIN Messieurs M. BOUGER, R. LECACHEUR, R. POUDELET, D. LE NORMAND, P. RAZER

Le Président de la commission, Patrick LE GOFF introduit la Commission Régionale du Statut des Éducateurs en énonçant l'ordre du jour.

1 – DEMANDES CLUBS

Courriel de la TA RENNES :

M.M'VILA Khaine / TA RENNES (U16 Régional 1 saison 2026-2027)

La Commission prend connaissance du courriel du club de la TA RENNES du 17/05/2026 relatif à une demande de précision de l'article 12 du Statut Régional des Entraîneurs et Éducateurs de Football.



Considérant que M. Khaine M'VILA titulaire du DF Coach Jeunes était l'entraîneur de l'équipe U15 R1 lors de la saison 2025-2026,

Considérant que M. Khaine M'VILA souhaite suivre son équipe en U16 R1 pour la saison 2026-2027.

Considérant que M. Khaine M'VILA s'est présenté aux tests d'entrée de la formation BMF pour la saison 2026-2027,

Cette démarche s'inscrit réellement dans la volonté de se former.

En s'appuyant sur l'article 12.2.b) du Statut, la commission considère pour les catégories jeunes le diplôme DF Coach Jeunes comme diplôme immédiatement inférieur au BMF.

En conséquence, si réception du bordereau officiel la Commission peut accorder une dérogation exceptionnelle à M. Khaine M'VILA

En attente de la demande de dérogation officielle via la boîte mail officielle.

2 – SUJETS DIVERS

La commission souhaite formaliser le fait que, pour les catégories jeunes, le diplôme DF Coach Jeunes est considéré comme le diplôme immédiatement inférieur au Brevet de Moniteur de Football (BMF).

Prise en compte des modifications du Statut des Educateurs Fédéral 2026/2027 adoptées lors de la dernière assemblée fédérale d'été.

Position de la commission, lorsqu'un éducateur déjà au club la saison passée s'inscrit en formation DF la demande de dérogation prévue par le règlement soit promotion interne serait acceptée.

Pour information, le calendrier des sessions FPC 2026/2027 sera publié et ouvert aux inscriptions à partir de mi-juillet 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres pour leur présence et clôture cette réunion.

P. LE GOFF
Président de la Commission Régionale du
Statut des Educateurs

